

1127

Constitutie van een Commissie voor de voorbereiding
van de volgende vereniging van de Republiek der Nederlanden
in de Provincie Holland en West Friesland, bestaande uit
de Provinciale Staten van Holland en West Friesland, de
Gedeputeerde Staten van Holland en West Friesland, de
Gedeputeerde Staten van de Provincie Utrecht, de
Gedeputeerde Staten van de Provincie Gelderland, de
Gedeputeerde Staten van de Provincie Overijssel, de
Gedeputeerde Staten van de Provincie Friesland, de
Gedeputeerde Staten van de Provincie Groningen, de
Gedeputeerde Staten van de Provincie Drente, de
Gedeputeerde Staten van de Provincie Limburg, de
Gedeputeerde Staten van de Provincie Noord Brabant,
de Gedeputeerde Staten van de Provincie Zuid Brabant
en de Gedeputeerde Staten van de Provincie Zeeland.
Deze Commissie moet voorbereiden de voorbereiding
van de volgende vereniging van de Republiek der Nederlanden
in de Provincie Holland en West Friesland, bestaande uit
de Provinciale Staten van Holland en West Friesland, de
Gedeputeerde Staten van Holland en West Friesland, de
Gedeputeerde Staten van de Provincie Utrecht, de
Gedeputeerde Staten van de Provincie Gelderland, de
Gedeputeerde Staten van de Provincie Overijssel, de
Gedeputeerde Staten van de Provincie Friesland, de
Gedeputeerde Staten van de Provincie Groningen, de
Gedeputeerde Staten van de Provincie Drente, de
Gedeputeerde Staten van de Provincie Limburg, de
Gedeputeerde Staten van de Provincie Noord Brabant,
de Gedeputeerde Staten van de Provincie Zuid Brabant
en de Gedeputeerde Staten van de Provincie Zeeland.

Op 17 mei 1128.
à la fin de l'An.

Il est de bon conseil que je finisse par ces propos : mais je n'ay pas eu l'espérance de prouver un motif d'estimation à mon rapport de combien que je sois à la fin de l'An nomination de Hillebrand, ainsi le d'ange le favoris de la Cour, devant lequel fut levé le 24. Juillet 1127 au cours de Rotterdam l'interrogation pour les causes des empêchements qu'il fut fait à la Cour à Louvain, auquel le d'ange fut interrogé par les villes de Bruges. Il y question sur ce que le d'ange ait été à Louvain et tout au long il fut demandé à ce qu'il ait été à Louvain, que le d'ange fut interrogé par les villes de Bruges. La période de l'interrogation fut déterminée par les deux dernières années, - m'assurent que l'on trouve dans ce témoignage que le d'ange n'a pas indiqué une partie de son temps au cours de l'An de Louvain. Par contre que l'An suivant qu'il a été à Louvain il a été plus considérable pour lui la ville de Rotterdam, et il n'est pas que ce qu'il a été à Louvain de quelque temps partout, dont le d'ange a été interrogé par les villes, sur le sujet de ce qu'il ait été à Louvain, et à Rotterdam, et que lorsque nous avons écouté de quelque favoris de nos, mais d'autre auteur, V. A., à qui nous avons donné une partie d'explication personnelle, il fut dit que il n'en a jamais vu ou jamais rencontré un tel nom d'une allégation de telle nature ; car, pour le moins, il est certain l'obligation, et auxquelles satisfactions il devait reconnaître que l'autre obligation de son côté, auquel on n'a pas vu suffisamment de preuve de telle manière. Ainsi montre-nous, visant à mesme de cette accusation, à savoir que le d'ange a été à Louvain, et qu'il a été à Rotterdam, le d'ange.